

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 18 février 2021**

Date de convocation et d'affichage : 12 février 2021

### DL-20210218-003

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro-salle Sidney BECHET, Place de la République, à Miribel sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Annie GRIMAUD	X	
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint		X	Sonia FAVIÈRE	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 <sup>e</sup> Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 <sup>e</sup> Adjoint		X	Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL		X
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Josiane BOUVIER, 2e Adjoint	Annie CHATELARD
Laurent TRONCHE, 5e Adjoint	Anne-Christine DUBOST, 4e Adjoint
Marion MÉLIS, 8e Adjoint	Daniel AVEDIGUIAN, 7e Adjoint
Florence SAUBATTE	Jean-Pierre GAITET, Maire
Vanessa GERONUTTI	Tanguy NAZARET
Margaux CHAROUSSET	-
Sylvie VIRICEL	Patricia DRAI

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Corinne SAVIN	72,4 %	29	21	27



## FINANCES

### Tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire chargé des finances, indique à l'assemblée que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il précise que le rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il présente à l'Assemblée le rapport sur les orientations budgétaires de 2021 dont une copie a été adressée avec la convocation du Conseil Municipal.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré :**

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 18 février 2021

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

